BE n2 350_MIM

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana · Tanindrazana · Fandrosoana

MINISTERE DES MINES

ARRETE N°31376 /2026

relatif à la publication des licences et des contrats dans le secteur extractif

LE MINISTRE DES MINES,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'État ;

Vu la loi n°96-018 du 04 septembre 1996 portant Code Pétrolier ;

Vu la loi n°2023-007 du 27 juillet 2023 portant refonte du Code Minier ;

Vu le décret n°2023-335 du 30 mars 2023 fixant le statut juridique de EITI-Madagascar ;

Vu le décret n°2024-056 du 20 janvier 2024 fixant les attributions du Ministère des Mines ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret n°2024-1345 du 02 juillet 2024 portant régime de l'Or ;

Vu le décret n°2024-1464 du 23 juillet 2024 portant sur les Régimes des Permis Miniers, des Fossiles et des Carrières ;

Vu le décret n°2025-080 du 28 janvier 2025 fixant les règles et procédures de l'Évaluation Environnementale et Sociale, pour la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement ou MECIE ;

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE

Article premier.- Le présent Arrêté a pour objet d'assurer la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) par la publication des licences et des contrats dans le secteur extractif.

Article 2.- Au sens du présent arrêté, on entend par :

- Contrats : Tout accord conclu par le Ministère chargé des Mines avec les titulaires des permis ou autorisations minières qui les confèrent les droits et les obligations dans la recherche et l'exploitation des substances minières, gazières et pétrolières ;

- Licences : Tout acte réglementaire requis par les dispositions en vigueur permettant aux personnes physiques ou morales de procéder aux activités minières, gazières et pétrolières.

Article 3.- Conformément aux dispositions de la loi n°2023-007 du 27 juillet 2023, de la loi n° 96-018 du 4 septembre 1996 ainsi que du décret n°2025-080 du 28 janvier 2025 susvisés, les documents présentés dans le tableau annexé au présent arrêté sont publiés par les entités concernées.

Article 4.- Toutefois, les informations à caractère géologique, minier, industriel, commercial et de propriété intellectuelle ne peuvent être communiquées au public ou aux tiers que sur autorisation écrite des titulaires, ou qu'en cas de retrait définitif ou d'expiration du titre minier.

Article 5.- La publication des contrats conclus ou modifiés antérieurement à la loi n°2023-007 du 27 juillet 2023 est encouragée.

En revanche, les contrats conclus ou modifiés à partir du 27 juillet 2023 sont publiés par les entités concernées suivant les dispositions du présent Arrêté.

Article 6.- Le Directeur Général des Mines, le Directeur Général du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar, le Directeur Général de la Centrale de l'Or de Madagascar, le Directeur Général du Bureau de la Géologie, Gemmologie et Laboratoire des Mines, le Directeur Général de l'Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques, ainsi que le Directeur Exécutif de EITI-Madagascar sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Article 7.- Le présent Arrêté sera enregistré et publié au *Journal Officiel*.

Fait à Antananarivo, le 28 SEP. 2026

Le Ministre des Mines

MINISTERE DES MINES
REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
LE MINISTRE

ANDRIAMPARANY Carl de mon Espoir

ANNEXE

Droits ou Activités	Documents	Entités sources	Entités de publication
Permis de Recherche ou Permis Réservés aux Exploitants Artisanaux	- Cahiers des charges minières ; - Conventions tripartites dans le cadre du Plan de Responsabilité Sociétale des Entreprises (PRSE)	Direction Générale des Mines	BCMM
Permis d'Exploitation	- Cahiers des charges minières ; - Conventions tripartites dans le cadre du PRSE	Direction Générale des Mines	BCMM
	- Cahiers des charges environnementales	Office National de l'Environnement (ONE)	BCMM
Activités d'orpaillage, de collecte et de bijouterie	- Kara-bolamena - Cartes des collecteurs - Cartes des bijoutiers	Centrale de l'Or de Madagascar (COM)	COM
Comptoirs de l'Or	- Agréments de comptoirs	Centrale de l'Or de Madagascar (COM)	COM
Comptoirs des pierres précieuses	- Agréments de comptoirs	Bureau de la Géologie, Gemmologie et Laboratoire des Mines (BGGLM)	BGGLM
Titres miniers d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbure	- Titres miniers	Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS)	OMNIS
Contrats de Partage de Production	- Description des contrats et des avenants	Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS)	OMNIS
Substances Minières Stratégiques	- Conventions minières	Direction Générale des Mines	BCMM
Projets Miniers d'Intérêt National	- Conventions minières	Direction Générale des Mines	BCMM
Rapports ITIE	- État des lieux de la publication des licences et des contrats dans le secteur extractif à Madagascar	- BCMM - COM - BGGLM - OMNIS	EITI Madagascar

MINISTERE DES MINES
REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
LE MINISTRE